Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACADÉMIE
DE MAYOTTE
Liberté
Égalité
Fraternité

CERTIFICAT D'APTITUDE
AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADEMIQUE
(C.A.F.F.A)

ADMISSIBILITE / ADMISSION session 2021

Dossier d'inscription : à déposer à la Division des Examens et Concours du Rectorat de Mayotte – bureau 206 **le 16 novembre 2020 à 16h00 au plus tard**.

I – ETAT CIVIL

NOM : ……**PRENOM :** ……

Nom usuel :……Date de naissance :……..

Adresse : ……

Ville : ……Code postal : ……

Tel : ……..Tel portable : ……

Adresse @: ……

Adresse @ académique : ……

II – SITUATION PROFESSIONNELLE

CORPS : …… DATE TITULARISATION**:** ……

DATE CDI : ……..

Ancienneté au 31 décembre 2019 : ……

Nom de l'établissement : ……Tel : ……..

Adresse : …… Code postal : ……

Ville: ……

Discipline : ……

III – FONCTIONS ET POSTES OCCUPÉS DEPUIS 5 ANS

Années scolaires	Établissement d'exercice – Niveau de classe	Cocher la case qui convient	
		Temps plein	Temps partiel*
2020 /2021			
2019 /2020			
2018 /2019			
2017 / 2018			
2016 / 2017			

*Pour les services à temps partiel, préciser la quotité : 50%, 80%, …

Je soussigné(e) ……..

☐ sollicite mon inscription à l'examen du C.A.F.F.A.

☐ sollicite mon inscription à l'examen du C.A.F.F.A – **EPREUVES D'ADMISSION UNIQUEMENT***

Les candidats ayant été déclarés admissibles et qui n'ont pas été admis ou qui n'ont jamais subi les épreuves d'admission, conservent le bénéfice de leur admissibilité pour deux nouvelles sessions d'examen sur une période de quatre années après la fin de la session où ils ont été déclarés admissibles, y compris en cas de changement d'académie.

J'atteste sur l'honneur : (1)

<table>
<tr><td>Ne jamais avoir été admissible à l'examen du C.A.F.F.A.</td><td>Avoir été admissible à la session ouverte au titre de l'année ……</td></tr>
<tr><td rowspan="2"></td><td>1) Ne pas avoir subi les épreuves d'admission</td></tr>
<tr><td>2) Avoir subi les épreuves d'admission :
Session : ……..
Session : ……..
Session : ……..</td></tr>
</table>

(1) Rayer la ou les mention(s) inutile(s)

Fait à …… le,

Signature

CANDIDATS NE PRESENTANT QUE LES EPREUVES D'ADMISSION :

Choix pour l'épreuve de pratique professionnelle (au plus tard le 31/12/2020)

☐ Analyse de séance d'enseignement

☐ Animation d'une action de formation

PIECES A JOINDRE *IMPERATIVEMENT* AU DOSSIER

- Une photocopie de l'arrêté de titularisation dans le corps des enseignants du 2nd degré ou des conseillers principaux d'éducation.
- Etat des services au 31 décembre 2021.
- Une photocopie de la pièce d'identité (CNI ou passeport).
- Attestation de réussite à l'admissibilité du C.A.F.F.A. pour les candidats ne présentant que l'admission.